## TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIBUNGO

Kigali, , le 9 janvier 1959 .-, de

B.P. I4 .-

RUANDA-URUNDI GEBIED

PRISON DE RESIDENCE DU RUANDA .-

() No 45/E.564.i.-

Réf. nº:

Annexe Bijlage

Transfert détenus

Kibungu .-

Objet Voorwerp

A Monsieur l'Agent Territorial

Chef de Secteur

RWAMAGANA.-

Monsieur l'Agent Territorial,

Suite à votre lettre n\* 3IO/D.c. du 3I/I2/ 58, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dorénavant le transfert de détenus à la prison de Kibungu aura lieu de la façon suivante:

I) Trajet Kigali- Rwamagana : Transport réquisit conne par -

la prison de Kigali .-

- 2) le ou les détenus auront leurs rations d'un jour (farine de manioc- haricots) pour pouvoir passer la nuit à Rwamagana .-
- 3) le lendemain les détenus + escorte continueront leur route <u>suivant vos ordres</u>, c'est-à-dire s'il y a moyen de trans-port au tarif d'un franc le km- je vous prie d'établir le réqui-sitoire, dans la négative ils continueront à pied.-

Si le cas se présente encore que les policiers refusent d'exécuter vos ordres, veuillez m'avertir dans un délai le plus bref possible. Je n'admets jamais qu'un policier - refuse d'exécuter les ordres d'un agent européen de l'Administration .-

Le Directeur de la Prison de Résidence.